

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASCO 106 Simplification et harmonisation des tarifs des cours d'adultes de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les tarifs des Cours d'Adultes de Paris

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les tarifs des Cours d'adultes de Paris tel qu'établis dans l'annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : La recette en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants.

Article 3 : Ces tarifs sont appliqués à compter du 1^{er} septembre 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO